

## SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 21 mai 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

---

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente  
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président  
Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémy Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général  
M<sup>e</sup> Sylvain Ouellet, greffier  
M<sup>e</sup> Julien Lefrançois, assistant-greffier

Est absent: Monsieur le maire Régis Labeaume

### **Ouverture de la séance**

---

À 17 h 03, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

### **CV-2019-0436 Adoption de l'ordre du jour**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Vincent Dufresne,  
appuyée par madame la conseillère Anne Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0437** **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 mai 2019**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 6 mai 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Rapport de la mairesse suppléante sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 mai 2019 et dépôt du procès-verbal**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 8 mai 2019 et dépose le procès-verbal.

**Communications écrites au conseil**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière nécessitant une consultation publique**

---

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Première période de questions des citoyens**

---

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

## **Avis de proposition**

---

### **Nouvel avis de proposition**

---

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant la création d'une fiducie d'utilité sociale pour le maintien des actifs patrimoniaux à caractère religieux.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, le texte de l'avis de proposition est référé au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

### **Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition**

---

#### **CV-2019-0438 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville du 6 mai 2019, relativement à la redistribution du surplus de 41,7 M\$ de l'exercice financier 2018 - FN2019-021 (Ra-2125)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel FN2019-021. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 6 mai 2019, la Ville de Québec a présenté son rapport financier 2018;

Attendu que le bilan de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 est notamment marqué par des surplus de 41,7 M\$;

Attendu que dans les cinq dernières années, c'est 136,2 M\$ de surplus qui ont été engendrés par la Ville;

Attendu que les contribuables de la Ville de Québec, incluant les commerçants, ont dû jongler par le passé avec d'appréciables augmentations de leur compte de taxes;

Attendu qu'à ce sujet, de nombreux commerçants ont dénoncé les hausses de taxes commerciales abusives décrétées depuis 2008;

Attendu que plusieurs d'entre eux ont vu leur compte de taxes doubler en 10 ans;

Attendu qu'en décembre 2018, les citoyens de Québec ont été pénalisés par le retrait de projets porteurs dans les arrondissements, lors de la présentation du programme triennal d'immobilisations 2019–2020–2021;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec s'engage, d'ici la séance du conseil du 21 mai 2019, à redistribuer aux contribuables de Québec le surplus de 41,7 M\$ engendré par la Ville dans le cadre de son exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2018, par le biais d'un gel de taxes résidentielles et commerciales en 2020 et par la réalisation des projets d'arrondissement retirés du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021.

Monsieur le conseiller Patrick Paquet demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon et Patrick Paquet.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 3      Contre : 17

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

**CV-2019-0439** **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 6 mai 2019, relatif à la transmission à tous les élus de la Ville de la version 1 du rapport *Aréna Jacques-Côté - Diagnostic de la structure* réalisé par *Douglas consultants* - GI2019-010 (Ra-2125)**

---

Le comité exécutif fait rapport sur l'avis de proposition dans le sommaire décisionnel GI2019-010. Il est recommandé aux membres du conseil de la ville, dans ce rapport, de ne pas donner suite favorable à l'avis de proposition pour les motifs qui y sont énoncés.

Conformément à l'article 72 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, monsieur le conseiller Jean-François Gosselin déclare qu'il maintient son avis de proposition. Monsieur le conseiller Patrick Paquet appuie la proposition.

Cette proposition se lit comme suit :

Attendu que le 16 février 2019, une poutre du toit de l'aréna Jacques-Côté s'est affaissée en raison de la charge de neige;

Attendu que cet incident a immédiatement entraîné la fermeture de ce bâtiment municipal;

Attendu que la Ville de Québec a annoncé le 12 avril 2019 la fermeture définitive de l'aréna de Sillery, soit un an plus tôt que prévu;

Attendu qu'à la suite de l'affaissement de la poutre du toit, elle a mandaté une firme externe, *Douglas consultants*, afin de poser un diagnostic de la structure;

Attendu que ce mandat visait précisément à analyser la situation et à identifier la ou les causes qui ont conduit à l'incident;

Attendu qu'il visait également à déterminer dans quelle mesure la structure était encore apte à assumer ses fonctions, par le biais d'une évaluation des besoins de renforcements;

Attendu que le rapport intitulé *Aréna Jacques-Côté - Diagnostic de la structure* présenté aux médias est daté du 29 mars 2019 et porte la mention *version 2*;

Attendu que l'administration municipale refuse de rendre publique la version 1 de ce rapport;

Attendu qu'une plus grande transparence des institutions démocratiques contribuerait à diminuer le cynisme politique au sein de la population;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est proposé que la Ville de Québec transmette à tous les élus de la Ville la version 1 du rapport *Aréna Jacques-Côté - Diagnostic de la structure* réalisé par *Douglas consultants* d'ici la prochaine séance du conseil de la ville.

Monsieur le conseiller Sylvain Légaré demande le vote.

Ont voté en faveur : messieurs les conseillers Raymond Dion, Jean-François Gosselin, Stevens Mélançon, Patrick Paquet et Jean Rousseau.

Ont voté contre : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

En faveur : 5      Contre : 15

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Rejetée à la majorité

## Proposition sans préavis

---

**CV-2019-0440** **Félicitations à monsieur Claude Doré et au Festival d'été de Québec, récipiendaire des prix Festival majeur de l'année et Ville musicale de l'année à l'occasion des Canadian Live Music Industry Awards, tenus le 10 mai 2019 à Toronto**

---

Attendu que le 10 mai 2019, le *Festival d'été de Québec* a remporté le titre de *Festival majeur de l'année* parmi les *Canadian Live Music Industry Awards* remis à l'occasion de la semaine de la musique canadienne, à Toronto;

Attendu que le *Festival d'été de Québec* était en compétition avec le *Festival de jazz de Montréal*, le *Skookum Festival* de Vancouver, le *Winnipeg Folk Festival* et le *Boots & Hearts Music Festival* d'Oro-Medonte;

Attendu que le *Festival d'été de Québec* était également en nomination dans les catégories *Festival sans but lucratif de l'année*, *Programme familial de l'année* et *Festival vert de l'année* pour ses initiatives vertes en partenariat avec l'entreprise *Rio Tinto*;

Attendu qu'en plus de l'*Impérial Bell*, qui était aussi en nomination pour une seconde année dans la catégorie *Meilleur travail d'équipe dans une salle de spectacle de moyenne capacité*, de nouvelles scènes s'installeront sur l'avenue Cartier et sur la rue Saint-Joseph;

Attendu que le succès indéniable du *Festival d'été de Québec*, année après année, depuis plus de 50 ans, est sans doute une des raisons pour laquelle la ville de Québec a aussi remporté le titre de *Ville musicale de l'année* au Canada;

Attendu que cette année, du 4 au 14 juillet 2019, le *Festival d'été de Québec* offrira une programmation d'une variété exceptionnelle, avec des performances d'artistes tels qu'Éric Lapointe, Imagine Dragons, The Offspring, Blink-182, Coeur de Pirate, Mariah Carey, Claude Dubois et bien plus encore;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu que les membres du conseil félicitent le directeur général par intérim, monsieur Claude Doré, ainsi que toute l'équipe du *Festival d'été de Québec* pour avoir remporté ces deux prix et remercient tous ceux qui collaborent de près ou de loin à assurer la continuité de cet événement annuel, contribuant au rayonnement économique et culturel de notre région.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0441 Félicitations à monsieur Fernand Trudel pour son implication et son dévouement exceptionnels au sein de la communauté à titre de bénévole**

---

Attendu que monsieur Fernand Trudel est un bénévole engagé depuis plus de 45 ans au sein de sa communauté;

Attendu qu'il a reçu de nombreuses reconnaissances au fil des ans pour son implication soutenue dans diverses organisations;

Attendu qu'il s'est notamment investi en 2008 avec le comité *Beauport ville en santé* et en 2010 avec le *Conseil de la Saint-Vincent-de-Paul de la Nativité de Beauport*;

Attendu que ce membre actif des *Chevaliers de Colomb* a organisé pendant plus de 20 ans le tournoi annuel des oeuvres charitables de cette même organisation;

Attendu qu'il a également contribué à amasser des fonds pour la *Fondation canadienne du rein* et la *Société canadienne du cancer*;

Attendu que depuis 15 ans, il constitue un pilier de l'organisation de la campagne annuelle de *La Guignolée*;

Attendu que ce bénévole dévoué a dirigé pendant huit ans l'hébergement des joueurs Midget de Beauport et qu'il est cofondateur du *Centre d'action bénévole Aide 23* et de la *Jeune Chambre Orléans*;

Attendu qu'il a reçu en 2013 la médaille de l'Assemblée nationale et en 2019 la médaille du souverain pour les bénévoles;

Attendu que monsieur Fernand Trudel est un homme de coeur avec un sens de l'entraide et de la solidarité hors du commun;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est résolu que les membres du conseil expriment avec fierté toutes leurs félicitations et leur gratitude envers monsieur Fernand Trudel pour son implication et son dévouement exceptionnels au sein de la communauté.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0442 Remerciements à l'ensemble des collaborateurs et des partenaires de la Ville de Québec qui ont permis de déposer une candidature exceptionnelle au Défi des villes intelligentes**

---

Attendu que le 14 mai, la Ville de Québec faisait partie des cinq finalistes au *Défi des villes intelligentes*, un défi mis en place par *Infrastructure Canada* encourageant les collectivités à adopter une vision d'amélioration de la vie de leurs résidents grâce à l'innovation, aux données et aux technologies connectées;

Attendu que la Ville de Québec, en partenariat avec l'*Université Laval* et plusieurs autres collaborateurs, incluant *Centraide*, le *CIUSS de la Capitale-Nationale* et la Nation huronne-wendat, pour n'en nommer que quelques-uns, travaille depuis plus d'un an à la conception d'un projet de société priorisant la santé durable et le bien-être de ses citoyens;

Attendu que le projet de la Ville adopte une approche holistique visant à éliminer les inégalités sociales de santé, quel que soit l'âge, le sexe, le lieu de résidence ou le degré de vulnérabilité sociale d'un individu;

Attendu que même si la Ville de Québec n'a pas remporté le grand prix de la compétition, elle a tout de même gagné une communauté mobilisée autour d'un objectif commun d'éliminer les inégalités sociales de santé sur son territoire.

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu que les membres du conseil remercient l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires qui ont permis à la Ville de Québec de déposer une solide candidature au *Défi des villes intelligentes* et qui continuent à travailler avec la Ville, plus motivée et déterminée que jamais à mettre en œuvre le plan d'action que le projet représente.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0443** **Condoléances à la famille de madame Anne Létourneau, conseillère municipale de la Ville de Québec de 2005 à 2009**

---

Attendu que le 6 mai 2019, à l'âge de 61 ans, est décédée madame Anne Létourneau;

Attendu que madame Anne Létourneau a été conseillère municipale du *Renouveau municipal de Québec* dans le district électoral du Colisée de l'Arrondissement de Limoilou de 2005 à 2009;

Attendu que madame Anne Létourneau a fait des études de musique au *Conservatoire de Québec* et au *Cleveland Institute of Music* à Cleveland en Ohio, aux États-Unis;

Attendu que madame Anne Létourneau a été violoniste de l'*Orchestre symphonique de Québec* de 1982 à 2005 et qu'elle enseignait le violon;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu que les membres du conseil offrent leurs condoléances à la famille de madame Anne Létourneau, à ses enfants Catherine, Jonathan et Jean-François Grenier-Létourneau, à ses frères Denis et Pierre, à son filleul Christophe, ainsi qu'aux autres parents et amis.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



## Rapports du comité exécutif

---

### Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

---

**CV-2019-0444** Entente entre la Ville de Québec et *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, en 2019 - **BE2019-025** (CT-2420389) — (Ra-2124)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, relative au versement d'une subvention de 100 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *KWÉ! À la rencontre des peuples autochtones*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0445** Appropriation de sommes à même le *Fonds de stationnement* ainsi qu'à même le *Fonds pour la réfection des infrastructures de surface* - **IN2019-012** (CT-IN2019-012) — (Ra-2124)

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'approprier :

- 1° un montant de 1 000 000 \$ à même le *Fonds de stationnement*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence de proximité, afin de réaliser des travaux de réfection de divers stationnements visés par le programme de réfection des infrastructures de surface 2019;
- 2° un montant de 160 000 \$ à même le *Fonds pour la réfection des infrastructures de surface*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence de proximité, afin de réaliser des travaux de réfection visés par le programme de réfection des infrastructures de surface 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0446** **Règlement hors cour relativement au dossier d'expropriation SAI-Q-195307-1310 Ville de Québec c. Groupe Gestion Conseil Bilodeau inc. - AJ2019-017 (CT-AJ2019-017) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

1° d'approuver et autoriser l'entente de règlement hors cour et la transaction entre *Groupe Gestion Conseil Bilodeau inc.* et la Ville de Québec dans le dossier SAI-Q-195307-1310, selon des conditions substantiellement conformes à celles décrites ci-après:

« Le versement à titre d'indemnité pour l'acquisition par expropriation du lot 5 832 502 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'un montant de 39 000 \$, plus les taxes applicables, pour l'indemnité immobilière et de 151 000 \$ pour l'indemnité accessoire, moins le montant versé à titre d'indemnité provisionnelle de 73 230 \$ »;

2° d'autoriser le Service des finances à verser le montant de 116 770 \$, plus les taxes applicables, en guise de règlement complet et final du dossier couvrant le capital, les intérêts et les frais;

3° d'autoriser le Service des affaires juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlement, transaction et quittance, ainsi que tous les documents nécessaires pour donner effet aux présentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0447** **Entente entre la Ville de Québec et *Motivaction Jeunesse*, relative au versement d'une somme pour la présentation de trois occasions de rencontres festives visant à célébrer le vivre-ensemble à Québec en 2019 et 2020 (Dossier 60881) - AP2019-280 (CT-AP2019-280) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu :

1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Motivaction Jeunesse*, relative au versement d'une somme de 150 000 \$, excluant les taxes, pour la présentation de trois occasions de rencontres festives visant à célébrer le vivre-ensemble à Québec en 2019 et 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;

2° d'autoriser la directrice du Bureau des grands événements à signer ladite entente;

- 3° d'approprier 157 500 \$ à même la *Réserve financière favorisant la réalisation de grands événements et de projets spéciaux relevant de la compétence de proximité de la Ville* (R.V.Q. 2262, modifié par le R.V.Q. 2563), pour la présentation de trois occasions de rencontres festives visant à célébrer le vivre-ensemble à Québec en 2019 et 2020.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0448 Entente entre la Ville de Québec et le *Mouvement national des Québécoises et Québécois*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, en 2019 - **BE2019-036** (CT-2423711) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Mouvement national des Québécoises et Québécois*, relative au versement d'une subvention de 300 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° les dépenses, en achat de biens et services, nécessaires à l'événement *Fête nationale du Québec dans la Capitale*, et aux mesures d'encadrement, en 2019, pour un montant de 34 000 \$.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0449 Bail entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relatif à la location d'un terrain de stationnement situé dans le secteur de l'estuaire de la rivière Saint-Charles – Arrondissement de La Cité-Limoilou - **DE2019-106** (CT-DE2019-106) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion du bail en vertu duquel l'*Administration portuaire de Québec* (locateur) loue à la Ville de Québec (locataire) un terrain de stationnement situé dans le secteur de l'estuaire de la rivière Saint-Charles, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 212 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour une période de neuf ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et se terminant le 31 décembre 2026, pour un loyer annuel de 90 000 \$, plus les taxes applicables, la première année. Pour les années subséquentes, le loyer de

base sera indexé annuellement selon l'*Indice des prix à la consommation*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au bail joint au sommaire décisionnel;

2° le directeur du Service du développement économique et des grands projets à signer, ledit bail.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 51.

**CV-2019-0450** **Acceptation d'une offre d'achat présentée par *Intellinox inc.* à l'égard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 907 158 du cadastre du Québec, situé sur le territoire du parc industriel de Val-Bélair, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - DE2019-132 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu :

1° d'accepter l'offre d'achat déposée par *Intellinox inc.* à l'endroit d'un immeuble (terrain vacant) situé sur le territoire du parc industriel de Val-Bélair, connu et désigné comme étant le lot 5 907 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 8 673,5 mètres carrés, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'offre d'achat jointe au sommaire décisionnel, notamment le délai de 12 mois pour commencer la construction;

2° de vendre le lot 5 907 158 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, au prix de 47,36 \$ le mètre carré, pour une somme totale de 410 776,96 \$, plus les taxes applicables.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0451** **Prolongement de la rue de Bigorre et construction d'une nouvelle rue – Phase 2 : Ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue George-Muir et de la bretelle de l'autoroute 73 Nord – District des Monts – Arrondissement de Charlesbourg - PA2019-065 (CT-2425545) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet du prolongement de la rue de Bigorre et la construction d'une nouvelle rue - Phase 2 : Ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue George-Muir et de la bretelle de l'autoroute 73 Nord, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan de l'intersection joint au sommaire décisionnel ainsi que selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser *Investissements Donerail ltée* à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Investissements Donerail ltée*, relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe audit sommaire;
- 4° d'autoriser la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire et le greffier de la Ville à signer ladite entente;
- 5° d'accepter la cession, à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° d'autoriser un investissement maximal de 80 962,02 \$, plus les taxes applicables, payable au promoteur, aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des travaux d'infrastructures souterraines en vue de la mise en place des feux de circulation, de l'installation des feux et le raccordement au réseau électrique ainsi que des travaux de mise à niveau du système d'éclairage existant. Ce montant inclut les plans et devis, les matériaux autres que ceux fournis par la Ville et la main-d'oeuvre.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0452 Avenant à l'entente intervenue le 20 décembre 2018 entre la Ville de Québec et *Robko inc.*, en vertu de la résolution CV-2018-0686 pour le projet du prolongement des rues du Curé-Marcotte et François-Paquet – District électoral de Lac Saint-Charles–Saint-Émile – Arrondissement de La Haute-Saint-Charles - PA2019-066 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'avenant à l'entente intervenue le 20 décembre 2018 entre la Ville de Québec et *Robko inc.* en vertu de la résolution CV-2018-0686, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, qui :
  - modifie l'article 4.34 relativement aux diverses servitudes à prévoir au projet pour assurer le bon fonctionnement des réseaux;

- modifie l'annexe A pour ajouter au plan de cadastre du projet des plans accompagnant les descriptions techniques relatives aux servitudes;
- 2° le greffier de la Ville et la directrice de la Division des projets majeurs et de la mise en valeur du territoire à signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

### **Matières à soumettre au conseil d'agglomération**

---

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la mairesse suppléante Michelle Morin-Doyle propose les rapports AP2019-260 à RH2019-450 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 22 mai 2019.

**CV-2019-0453** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant les pièces chez *Caterpillar* (Dossier 53688) - AP2019-260 (Ra-2124)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente de gré à gré avec *Industries Toromont ltée (Toromont Cat (Québec) / Cimco Réfrigération / Location d'Équipement Battlefield)*, pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant les pièces chez *Caterpillar*, du 4 juillet 2019 au 3 juillet 2022, conformément à la demande de proposition 53688, et ce, aux tarifs horaires, aux prix fermes de pièces et aux pourcentages d'escompte sur celles-ci, selon sa proposition du 8 avril 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 à 2022 par les autorités compétentes;
- 2° au Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0454** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente intervenue entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, concernant la réalisation de l'événement *Festival d'été de Québec* pour les années 2018, 2019 et 2020 - **BE2019-028** (CT-2421479) — (Ra-2124)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente entre la Ville de Québec et le *Festival d'été international de Québec inc.*, concernant la réalisation du *Festival d'été de Québec* pour les années 2018, 2019 et 2020, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0455** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'avenant à l'entente signée le 6 juin 2018 entre la Ville de Québec et *Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc.*, relative au versement d'un soutien financier supplémentaire pour les années 2019 et 2020 - **LS2019-131** (CT-2421775) — (Ra-2124)

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'avenant à l'entente signée le 6 juin 2018 entre la Ville de Québec et *Les Oeuvres de la Maison Dauphine inc.*, relatif au versement d'un soutien financier supplémentaire de 25 000 \$ pour les années 2019 et 2020, afin de soutenir l'organisme dans son offre de service, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0456** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour l'acquisition de compteurs d'eau - Ville de Québec - 2019 à 2021 - Lots 1 à 4 (Appel d'offres public 53448) - AP2019-189 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication à *Compteurs d'eau du Québec* des contrats pour l'acquisition de compteurs d'eau - Ville de Québec - 2019 à 2021, de la date d'adjudication au 31 décembre 2021, conformément à la demande publique de soumissions 53448 et aux prix unitaires de sa soumission du 28 mars 2019, pour les lots 1 à 4 comme suit, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes :

- Lot 1 - Compteurs d'eau 5/8 po, 3/4 po, 1 po : pour une somme de 175 228,50 \$, excluant les taxes;
- Lot 2 - Compteurs d'eau 1 1/2 po, 2 po : pour une somme de 292 827 \$, excluant les taxes;
- Lot 3 - Compteurs d'eau 3 po, 4 po, 6 po : pour une somme de 201 714,20 \$, excluant les taxes;
- Lot 4 - Compteurs d'eau, sorties encodées/pulsées (1 1/2 po, 2 po, 3 po, 4 po) : pour une somme de 104 630,87 \$, excluant les taxes.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0457** **Cession de contrats de *Gaudreau Environnement inc.* à *GFL Environmental inc.* - Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la cession d'un contrat de *Gaudreau Environnement inc.* à *GFL Environmental inc.* (Dossiers 48979, 49175, 50549, 50699 et 51076) - AP2019-290 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser la cession, à *GFL Environmental inc.*, des contrats adjugés à *Gaudreau Environnement inc.* (dossiers 48979, 49175, 50699, 51076), selon la liste jointe au sommaire décisionnel.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la cession, à *GFL Environmental inc.*, du contrat adjugé à *Gaudreau Environnement inc.* (dossier 50549), selon la liste jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2019-0458** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du processus de gestion des plaintes de fournisseurs dans le cadre d'adjudication de contrats par appel d'offres public et d'attribution des contrats de gré à gré en situation d'unicité de fournisseur et le mandat au Service des approvisionnements et au vérificateur général à assurer son suivi - AP2019-291 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du processus de gestion des plaintes de la Ville de Québec dans le cadre d'un processus d'adjudication ou d'attribution d'un contrat visé, joint au sommaire décisionnel;
- 2° la soumission du mandat au Service des approvisionnements et au vérificateur général de la Ville pour appliquer le processus de gestion des plaintes de la Ville de Québec et assurer son suivi;
- 3° l'assujettissement au vérificateur général de la Ville de Québec à rendre compte de ses travaux aux autorités compétentes au moins une fois l'an, par le biais de son rapport d'activités portant sur le fonctionnement de la ligne de signallement.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0459** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de l'avenant numéro 2 au contrat de services professionnels - Planification et suivi des campagnes de mesures pour identifier les sources de coliformes fécaux dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, volet 3 (PPD160566) (dossier 48967) - AP2019-299 (CT-2420463) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'avenant numéro 2 au contrat de services professionnels intervenu entre la Ville de Québec et l'*Institut national de la recherche scientifique*, relatif à la planification et le suivi des campagnes de mesures pour identifier les sources de coliformes fécaux dans le fleuve Saint-Laurent et la rivière Saint-Charles, volet 3 (PPD160566), pour une somme de 58 725 \$, taxes non applicables, conformément à l'avenant joint au sommaire décisionnel;
- 2° aux directeurs du Service de l'ingénierie et du Service des approvisionnements à signer ledit avenant.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 20 h 05.

**CV-2019-0460** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation et l'autorisation de la signature de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels transmise à la Ville de Québec par *Énergir*, dans le cadre des travaux de réaménagement de la route de l'Église (PAM140275) - Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge - IN2019-013 (CT-2422699) — (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acceptation des modalités de la lettre d'acceptation de travaux à coûts réels (projet no 60-003124), transmise à la Ville de Québec par *Énergir* le 27 mars 2019 pour les travaux de déviation d'une conduite principale de gaz ainsi que le transfert de 14 branchements sur la nouvelle conduite, jointe au sommaire décisionnel, afin de permettre les travaux de réaménagement de la route de l'Église;
- 2° l'autorisation au directeur du Service de l'ingénierie à signer ladite lettre;
- 3° l'autorisation pour le versement d'une somme de 287 492 \$, excluant les taxes, à *Énergir*, conditionnellement à la réalisation des travaux de déviation de la conduite principale de gaz, tel que requis par les travaux de réaménagement de la route de l'Église, et sur présentation des pièces justificatives.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0461** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec - PA2019-070 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement N° 2019-588 modifiant le Règlement de lotissement N° 481-85 relativement à la cession de terrains ou paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, comme étant conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0462** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la nomenclature des emplois professionnels - RH2019-405 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption de la modification proposée à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de la nomenclature des emplois modifiée, telle que présentée aux annexes jointes au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0463** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, les modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1<sup>re</sup> Avenue - Arrondissement de La Cité-Limoilou - TM2019-034 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant la 1<sup>re</sup> Avenue, énumérés à la recommandation et aux plans joints au sommaire décisionnel TM2019-034.

Madame la présidente s'est abstenue de voter

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0464** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies GRB inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant* - DE2019-016 (CT-DE2019-016) — (Ra-2126)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Technologies GRB inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 120 000 \$, dans le cadre du volet *Vitrine technologique* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Démonstration dans un hôpital et dans un immeuble municipal d'un bouton d'ascenseur autodésinfectant*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 120 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0465** **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017-2020* - **DE2019-129** (CT-DE2019-129) — (Ra-2126)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation d'une somme maximale de 311 280 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour le déploiement du réseau Internet sans fil (Wi-Fi) sur certaines artères commerciales, dans le cadre du *Plan Commerce 2017-2020*.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussièrès, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre : messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Patrick Paquet et Stevens Mélançon.

En faveur : 17    Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**CV-2019-0466 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création d'un poste de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun et le contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) - RH2019-450 (CT-RH2019-450) — (Ra-2126)**

---

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création d'un poste temporaire de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun;
- 2° l'autorisation de la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) à titre de directrice de division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, à compter du 21 mai 2019, et ce, pour une durée de deux ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon demande le vote.

Ont voté en faveur : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Yvon Bussières, Anne Corriveau, Alicia Despins, Raymond Dion, Vincent Dufresne, Jérémie Ernould, Pierre-Luc Lachance, Sylvain Légaré, Michelle Morin-Doyle, Rémy Normand, Jean Rousseau, Marie-Josée Savard, Dominique Tanguay, Suzanne Verreault, Steeve Verret, Émilie Villeneuve, Patrick Voyer.

Ont voté contre: messieurs les conseillers Jean-François Gosselin, Patrick Paquet et Stevens Mélançon.

En faveur : 17      Contre : 3

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à la majorité

**Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

**Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire**

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

## **Avis de motion et projet de règlement**

---

### **AM-2019-0467** *Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2775, et dépôt du projet de règlement - DE2019-136 (Ra-2124)*

---

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction de la superficie d'un immeuble occupée par un membre.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 290 \$ ni excéder 1 675 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

### **CV-2019-0468** *Adoption du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial de Maguire pour l'exercice financier 2019 - DE2019-136 (Ra-2124)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial de Maguire* pour l'exercice financier 2019;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial de Maguire*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0469** **Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux d'aménagement intérieur du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2776, et dépôt du projet de règlement - LS2019-154 (Ra-2125)**

---

Monsieur le conseiller Steeve Verret donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux d'aménagement intérieur du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch ainsi que l'acquisition du mobilier et des équipements requis aux fins desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 500 000 \$ pour les travaux et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

**CV-2019-0470** **Appropriation de 50 000 \$ à même le fonds général de la Ville - LS2019-154 (Ra-2125)**

---

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'approprier 50 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2776. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**AM-2019-0471** **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la Ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement relativement à la création d'une nouvelle zone de permis de stationnement T-6 pour les travailleurs, R.V.Q. 2771, et dépôt du projet de règlement - TM2019-082 (Ra-2126)**

---

Monsieur le conseiller Rémy Normand donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur la circulation et le stationnement et sur l'harmonisation des règles de signalisation, de contrôle de la circulation et du stationnement applicables sur le réseau artériel de la ville et sur celui relevant de la juridiction des conseils d'arrondissement* afin de créer une nouvelle zone de permis de stationnement de la catégorie « travailleur » sur les avenues De Rochebelle et Roland-Beaudin entre la bretelle pour l'autoroute Henri-IV Nord et la route de l'Église. De plus, il précise les conditions de délivrance de ces permis.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

## Adoption des règlements

---

**CV-2019-0472** *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 2754, tel que modifié - PA2019-073 (Ra-2126)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de restauration de bâtiments situés dans des secteurs à valeur patrimoniale relativement à certaines dispositions, R.V.Q. 2754*, tel que modifié.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0473** *Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, R.V.Q. 2763 - A4PQ2019-007 (Ra-2121)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur la lutte à la propagation de l'agrile du frêne, R.V.Q. 2763*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0474** *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2765 - PA2019-058 (Ra-2122)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2765*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité



**CV-2019-0475** *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations, aux densités d'occupation du sol ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2767 - PA2019-051 (Ra-2118)*

---

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux grandes affectations, aux densités d'occupation du sol ainsi qu'au Programme particulier d'urbanisme pour le pôle urbain Belvédère, R.V.Q. 2767.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**CV-2019-0476** *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances et à l'inspection des véhicules, R.V.Q. 2778 - DG2019-029 (Ra-2122)*

---

Madame la conseillère Michelle Morin-Doyle déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les véhicules hippomobiles relativement aux assurances et à l'inspection des véhicules, R.V.Q. 2778.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

**Deuxième période de questions des citoyens**

---

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

**Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil**

---

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

## **Clôture de la séance**

---

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 21 h 10.

Geneviève Hamelin  
Présidente

Sylvain Ouellet  
Greffier

Vincent Dufresne  
Vice-président

SO/id